Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Ouébec 22 42

Direction des renseignements, de l'accès à l'information et des plaintes sur la qualité des services

PAR COURRIEL

Québec, le 13 mars 2020

Objet : Demande d'accès n° 2020-02-078 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 février dernier, concernant les permis ou certificats d'autorisation émis, autorisant le remblai du secteur route de Fossambault/Grand-Capsa à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

- 1. Certificat d'autorisation du 18 mars 2011, 2 pages.
- 2. Certificat d'autorisation du 11 juillet 2011, 3 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précipités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Sergimar Martins De Araujo, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel sergimar.martinsdearaujo@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Julie Samuël

p. j. 3

Édifice Marie-Guyart, 29° étage 675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13 Québec (Québec) G1R 5V7 Téléphone : 418 521-3858

Télécopieur : 418 643-0083
Courriel : acces@environnement.gouv.qc.ca
Site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Québec 🛮 🗗

Québec, le 18 mars 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Transports Les Cours de l'Atrium 475, boulevard de l'Atrium, 4^e étage Québec (Québec) G1H 7H9

N/Réf.: 3211-05-400

Objet : Projet de réaménagement de la route 367 sur le territoire des villes

de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Sainte-Catherine-de-la-

Jacques-Cartier /

Travaux de déboisement

Messieurs,

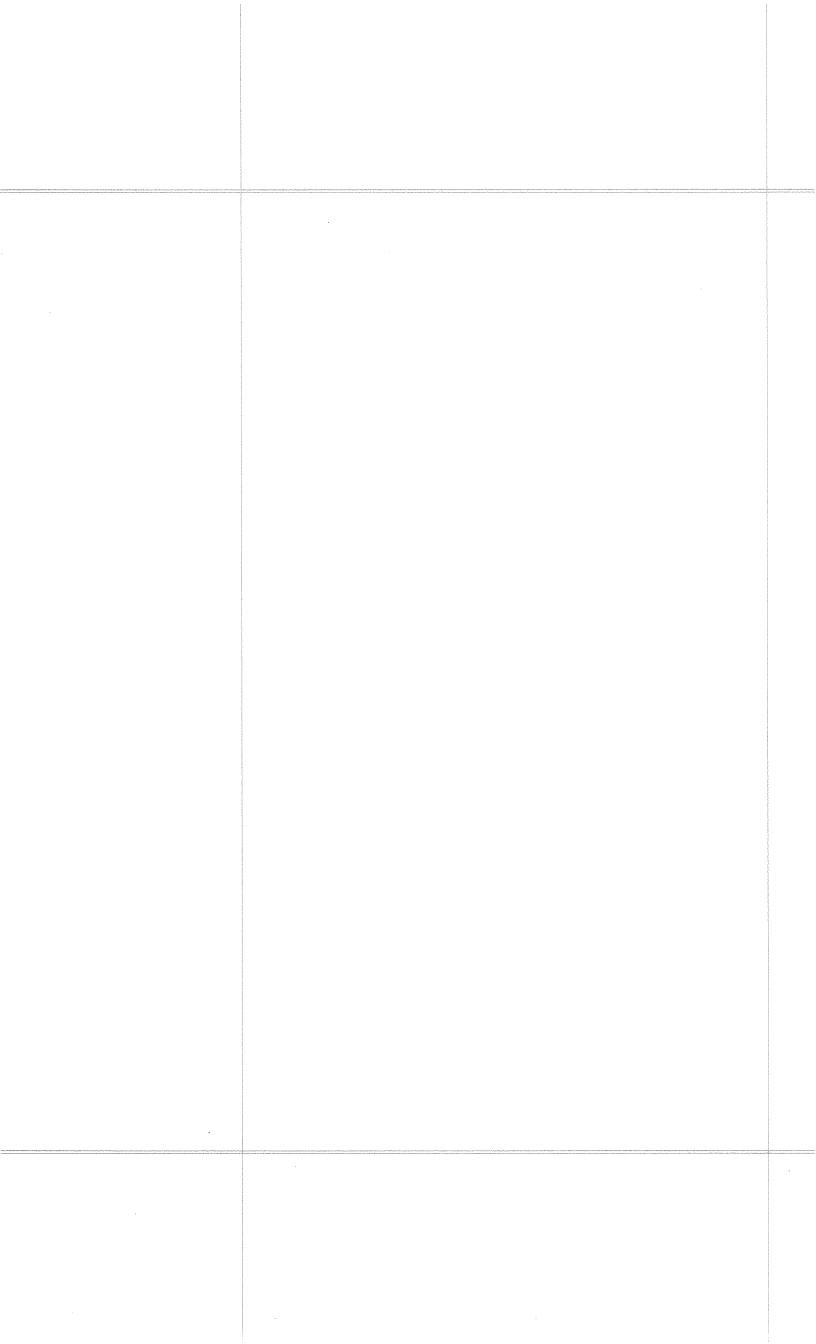
À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 23 février 2011 et complétée le 4 mars 2011 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 1089-2008 du 5 novembre 2008 d'autoriser la réalisation du projet de réaménagement de la route 367 sur le territoire des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser, sur le territoire des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, les travaux décrits ci-dessous :

le déboisement (coupage à ras de terre) des surfaces occupées par le corridor de la future route de Fossambault (route 367) entre les chaînages 4+200 et 8+000 ainsi qu'aux intersections avec la route Grand-Capsa, avec le chemin Notre-Dame et avec l'ancienne route 367. Ces travaux incluent :

- la coupe des arbres, arbustes et broussailles;
- la récupération, l'empilage et le transport hors de l'emprise des bois commerciaux (bois de sciage et bois de chauffage).

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 1089-2008 du 5 novembre 2008 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

Lettre de M. Richard Ringuette, du ministère des Transports, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 février 2011, présentant la demande de certificat d'autorisation, 2 pages;



CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf.: 3211-05-400

Le 18 mars 2011

Courriel de M. Martin Lafrance, du ministère des Transports, à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé le 4 mars 2011 à 10 h 14, présentant les réponses du MTQ aux questions du MDDEP.

DEVIS

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 101, Déboisement (coupage à ras de terre) – Route de Fossambault (route 367), par Joël Truchon, ing. jr, Francis Gauvin, ing., et Carl Bélanger, ing., daté du 28 janvier 2011, 11 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 103, Déboisement Route de Fossambault (route 367) – Protection de l'environnement, par Joël Truchon, ing. Jr, et Francis Gauvin, ing., daté du 28 janvier 2011, 9 pages et dessins;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 110, Déboisement (coupage à ras de terre) Route de Fossambault (route 367), par Joël Truchon, ing. Jr, et Francis Gauvin, ing., daté du 28 janvier 2011, 12 pages.

PLANS

 Plan CH-7107-154-80-0135, 6 feuillets, Localisation et description générale, signés et scellés par Nathalie Fournier, ing., datés du 10 février 2011.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Les travaux devront être réalisés conformément à cette demande de certificat d'autorisation.

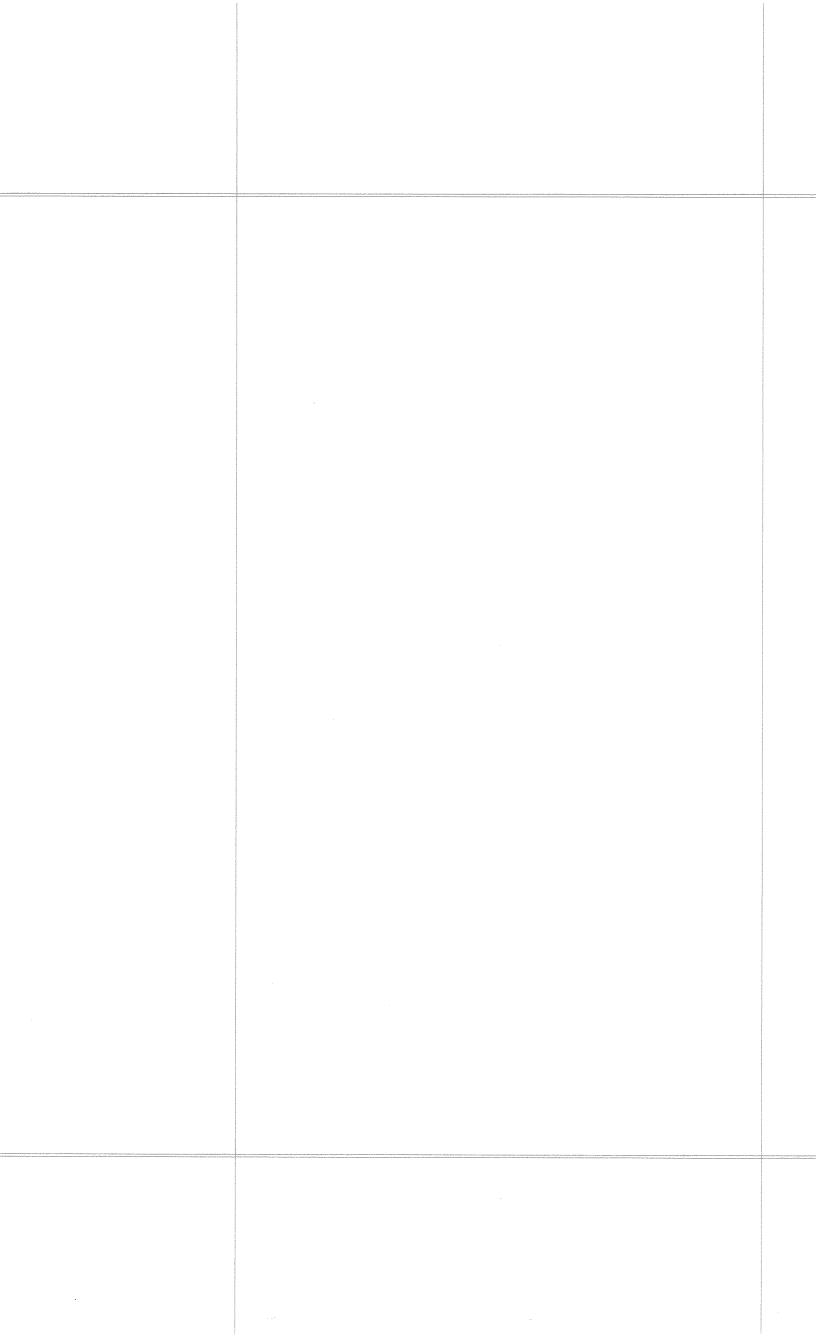
En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Marie-Josée Lizotte

+ Kure pier look

Directrice des évaluations environnementales



Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec * *

Québec, le 11 juillet 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Transports Les Cours de l'Atrium 475, boulevard de l'Atrium, 4^e étage Québec (Québec) G1H 7H9

N/Réf.: 3211-05-400

Objet : Projet de réaménagement de la route 367 sur le territoire des villes

de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Sainte-Catherine-de-la-

Jacques-Cartier /

Travaux de construction

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 25 mai 2011 et complétée le 8 juillet 2011, ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 1089-2008 du 5 novembre 2008 d'autoriser la réalisation du projet de réaménagement de la route 367 sur le territoire des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les activités décrites ci-dessous :

- les travaux de construction visant le réaménagement de la route 367;
- l'aménagement du bassin de rétention principal et des autres ouvrages de drainage;
- le déboisement qui n'a pas encore été réalisé à l'intérieur de l'emprise;
- autres travaux connexes.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 1089-2008 du 5 novembre 2008 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Addenda Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Aménagement d'un bassin de rétention et d'ouvrage de drainage – Route de Fossambault sur un kilomètre au nord de la route du Grand-Capsa, 27 janvier 2011, 36 pages et 7 annexes;
- Lettre de M. Richard Ringuette, du ministère des Transports, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 24 mai 2011, présentant la demande de certificat d'autorisation, 2 pages;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 3211-05-400 Le 11 juillet 2011

 MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement – Réaménagement de la route 367 (route de Fossambault), Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-dela-Jacques-Cartier, 20 mai 2011, 32 pages et 5 annexes;

Lettre de M^{me} Marie Nolet, du ministère des Transports, à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 juillet 2011, présentant les réponses aux questions du MDDEP, 5 pages.

DEVIS

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 101, Construction de la chaussée – route 367 (route de Fossambault), par Nathalie Fournier, ing., et Francis Gauvin, ing., daté du 21 avril 2011, 35 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 103, Construction de la chaussée route 367 (route de Fossambault), protection de l'environnement, par Nathalie Fournier, ing., et Marc Langlois, ing., daté du 21 avril 2011, 56 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 110, Terrassement, fondation de chaussée, drainage et autres aménagements, par Nathalie Fournier, ing., et Marc Langlois, ing., daté du 28 avril 2011, 312 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 130, Construction du pont P-16899 et du ponceau P-17812, par Sébastien Massé, ing., et Éric Gaudet, ing., daté du 21 avril 2011, 16 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 131, Construction d'un mur antibruit sur la route 367 (route de Fossambault), par Sébastien Massé, ing., et Pierre Jonard, ing., daté du 21 avril 2011, 11 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 180, Travaux de plantation, route 367 (route de Fossambault), par Jean-François Doyon, ing., et Benoit Houde, ing., daté du 24 avril 2011, 15 pages.

PLANS

 Plan CH-7107-154-80-0135, 65 feuillets, Construction de la chaussée, route 367 (route de Fossambault), plan d'aménagement, signés et scellés par Nathalie Fournier, ing., et Marc Langlois, ing., datés du 21 avril 2011;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf.: 3211-05-400

Le 11 juillet 2011

- Plan PO-2011-1-16899, 22 feuillets, Construction d'un pont sur la route de Fossambault au-dessus de la route 367, signés et scellés par Nathalie Turgeon, ing., Éric Gaudet, ing., et Sébastien Massé, ing., datés du 21 avril 2011;
- Plan PO-2011-1-17810, 3 feuillets, Construction d'un mur antibruit sur la route 367 (route de Fossambault), signés et scellés par Sébastien Massé, ing., datés du 21 avril 2011;
- Plan PO-2011-1-17812, 5 feuillets, Construction d'un ponceau sur la route 367 (route de Fossambault) au-dessus du cours Ste-Jeanne, signés et scellés par Sébastien Massé, ing., et Éric Gaudet, ing., datés du 21 avril 2011;
- Plan TP-7107-154-80-0135, 9 feuillets, Construction d'une chaussée, route 367 (route de Fossambault), plan d'aménagement paysager, signés et scellés par Jean-François Doyon, ing., et Benoit Houde, ing., datés du 24 avril 2011.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Les travaux devront être réalisés conformément à cette demande de certificat d'autorisation.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Marie-Josée Lizotte

Directrice des évaluations environnementales